



***Projet :*** *Création d'un Fonds de Sauvegarde de l'Emploi par l'économique*

*Alexandre BAUMBERGER*

**« CONFIDENTIEL »**

*Consultable en ligne et non imprimable du 1 au 30 septembre 2011 à l'adresse suivante :*  
<http://fsee.baumberger.me>

## PLAN

*Pages*

### INTRODUCTION

## PARTIE A : DEFAILLANCE D'ENTREPRISES OU DIFFICULTES ECONOMIQUES ?

### CHAPITRE 1 : RAPPEL DES THEORIES DE CYCLE ET LA REALITE HISTORIQUE

*(Freins conjoncturels)*

<b>SECTION 1 : ENTRE CROISSANCE ET CRISES - Présentation des cycles économiques</b>	<b>5</b>
A. Présentation des cycles économiques	5
B. Les Crises Economiques	6
<i>B.1 Les différentes typologies de crises économiques,</i>	
<i>B.2 Les crises économiques avec leurs théories,</i>	
<b>SECTION 2 : MONDIALISATION : Effet de levier des défaillances économiques ?</b>	<b>7</b>
A. La mondialisation et ses conséquences.	7
B. La délocalisation et ses conséquences.	7

### CHAPITRE 2 : DIFFERENTS TYPES DE DIFFICULTES RENCONTREE PAR LES ENTREPRISES

*(Freins structurels),*

<b>SECTION 1 : les freins structurels EXOGENES</b>	<b>8</b>
A. Une analyse économétrique entre les créations d'entreprises et les entreprises en difficultés	8
B. Définition et analyse des ordres de grandeur	9
<i>B.1 La notion de «défaillance d'entreprise économique»,</i>	
<i>B.2 Quelques éléments sur les défaillances pendant la crise économique,</i>	
C. Analyse empirique à l'aide d'un VECM reliant défaillances, créations d'entreprises et PIB.	10
<i>C.1 Un modèle économétrique de la relation entre défaillances, créations et PIB,</i>	
<i>C.2 Une analyse causale des défaillances face aux créations d'entreprises et au PIB,</i>	
D. Evaluation des contributions relatives des facteurs démographique et macroéconomique	12
<i>D.1 2008, le niveau élevé de défaillances résultant d'un effet démographique,</i>	
<i>D.2 Effet conjoncturel défavorable en 2009,</i>	
<i>D.3 Effets structurels liés à la création du statut d'auto-entrepreneur en 2010,</i>	
<i>D.4 L'influence du statut d'auto-entreprise dans les défaillances d'entreprises ?</i>	
<b>SECTION 2 : les freins structurels ENDOGENES</b>	<b>14</b>
A. Identification des concepts	14
<i>A.1 Les recherches sur les défaillances d'entreprises,</i>	
<i>A.2 Une clarification de quelques notions clés,</i>	
<i>A.3 Analyse du cadre conceptuel,</i>	
B. Typologie des défaillances d'entreprises	17
<i>B.1 Typologie des différents profils des défaillances d'entreprises,</i>	
<i>B.2 Trois grandes phases sont généralement mises en évidence,</i>	
<i>B.3 Liens entre les 7 causes et les caractéristiques intrinsèques des entreprises défaillantes,</i>	
<i>B.4 Les 5 phases du cycle de vie de l'Entreprise en défaillance,</i>	
<i>B.5 Le processus de la défaillance des entreprises (tableau de synthèse),</i>	

## PARTIE B : LES PLANS DE SAUVEGARDE (2002-2005)

### CHAPITRE 1 : LES PLANS DE SAUVEGARDE

<b>SECTION 1 : LA VAGUE DES PROCEDURES COLLECTIVES des principaux pays industrialisés</b>	<b>24</b>
A. Initié par la loi sur la faillite aux Etats-Unis : procédures collectives (chapitre 11),	24
<i>A.1 Le principe de la loi sur les faillites aux Etats-Unis (procédures collectives),</i>	
<i>A.2 Les caractéristiques américaines de la loi sur les faillites « Chapter 11 »,</i>	
<i>A.3 Critères d'appréciation du dispositif américain,</i>	
B. Adaptation en Europe : Allemagne, Espagne, Royaume uni, ...	26
<i>B.1 La loi sur l' «Insolvabilité» en ALLEMAGNE,</i>	
<i>B.2 La loi de «Concurso» en ESPAGNE,</i>	
<i>B.3 La loi sur les faillites en PAYS DE GALLE / ANGLETERRE,</i>	
<i>Projet de «Création d'un Fonds de Sauvegarde de l'Emploi par l'Economique»</i>	

- B.4 La loi sur les faillites en BELGIQUE,  
 B.5 La loi sur les faillites en DANEMARK,  
 B.6 La loi sur les faillites en PAYS BAS,  
 B.7 La loi sur les faillites en SUISSE,

<b>SECTION 2 : LA LOI FRANÇAISE DE « SAUVEGARDE des entreprises » du 26 juillet 2005,</b>	<b>27</b>
A. Les particularités de la loi de sauvegarde	27
A.1 Les procédures Amiables de la loi de sauvegarde de 2005,	
A.2 Les procédures Redressement de la loi de sauvegarde de 2005,	
A.3 Tableau de synthèse et de comparaison des procédures de la loi de sauvegarde de 2005,	
A.4 Comparatif des procédures collectives entre le plan américain et français,	
B. Analyse des défaillances françaises par cycle,	36
B.1 Analyse des défaillances françaises avant la loi de sauvegarde (1993 à 2005),	
B.2 Analyse des défaillances françaises après la loi (2005 à 2010),	
C. Analyse des procédures de sauvegarde,	44
C.1 Analyse des procédures de sauvegarde (2005 à 2010)	
C.2 Approche internationale,	
C.3 Analyse du phénomène.	

## PARTIE C : LE FONDS DE SAUVEGARDE DES EMPLOIS PAR L'ÉCONOMIQUE

### CHAPITRE 1 : LE FOND S.E.E

<b>SECTION 1 : PRESENTATION DU FONDS DE SAUVEGARDE de l'emploi par l'économique</b>	<b>47</b>
A. Sa philosophie	
B. Sa cible	
C. Sa zone géographique	
D. Son fonctionnement	
E. Son principe de financement	
F. Son potentiel d'intervention	
<b>SECTION 2 : ACTIVITE DE CONSEIL, accompagnement et expertise</b>	<b>49</b>
A. Identification des alertes avec ses partenaires (BDF, Impôts, Partenaires bancaires)	49
B. Diagnostic des anomalies (audit flash sur 200 points de contrôle),	50
C. Audits approfondis (économique, financier, environnemental et social)	51
C.1 L'approche et définition de la mission d'audit ?	
C.2 Les différents thèmes d'audit proposés par le fonds de sauvegarde.	

### CHAPITRE 2 : LES OUTILS PROPOSES PAR LE FONDS DE SAUVEGARDE

A.L'instauration d'un pool Bancaire permanent régional (mutualisation du risque des débiteurs)	54
A.1 Définition et origine de la notion de Pool Bancaire,	
A.2 Particularités du "Pool Bancaire Permanent d'Aquitaine",	
B. Création d'un fonds régional de garanties pour la sauvegarde de l'emploi par l'économique	56
B.1 Les Actuelles Garanties financières en Aquitaine,	
B.2 Partenariat de garantie FSEE avec OSEO GARANTIE,	
C. Apport en fonds propre par la SCR FSEE	57
C.1 Les Actuels outils d'apports en fonds propres en Aquitaine,	
C.2 Le Fonds FSEE,	
D. Rachat d'une entreprise en difficulté.	58
D.1 Le principe du Rachat d'entreprise	
D.2 La méthodologie du fonds	
E. Restructuration avec les partenaires publics ou privé (LBO)	59
F. Rachat par les salariés (RSE ou SCOP)	59
F.1 La mise en place de la technique du LMBO ou RES,	
F.2 Les avantages fiscaux,	
G. Formation aux risques de défaillances économiques avec l'Université,	60
<b>CONCLUSION</b>	<b>61</b>
BIBLIOGRAPHIE :	63
WEBOGRAPHIE :	65



**Projet :** Création d'un Fonds de Sauvegarde de l'Emploi par l'Economique.

Problématique : Aujourd'hui, est-il plus difficile de sauver son entreprise que de la créer ?

## INTRODUCTION

Depuis la fin des Trente Glorieuses, nous vivons successivement des crises qui influencent sans cesse notre quotidien. Nous sommes forcés de constater que notre Economie n'est pas un long fleuve tranquille avec des perceptions économiques passant de 15 ans à 2 ans en 3 décennies, mais plutôt en perpétuelle mutation avec son propre paradigme. La dernière crise financière et économique, qui s'est amorcée en 2007 par la crise des « Subprimes », n'a cessé depuis de s'étendre et aura eu pour corollaire une forte progression des défaillances des entreprises en 2008 qui s'est intensifiée au début de l'année 2010, sans que n'ait été franchi pour autant le seuil redoutable que nul n'avait prédit.

Le 22 mars 2011, une étude d'Hermès Euler, le spécialiste de l'Assurance-Crédit affirme que 63 422 procédures de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire directe, ont été ouvertes en 2010 et que 90% d'entre elles finiront liquidées. Il en est prévu 61.500 en 2011. L'histoire des précédentes crises nous a, par ailleurs, enseigné que le pic des défaillances consécutives à une crise intervient souvent 2 à 3 ans après sa naissance. En France, de nombreuses incertitudes demeurent donc sur le niveau des défaillances qui a de fortes chances de rester élevé en 2011 et 2012.

L'entreprise est-elle défaillante par nature ou subit-elle les conséquences d'un environnement économique instable ? Des solutions existent-elles pour juguler cette hémorragie de destruction de valeur ? Défaillance d'entreprises ou difficultés économiques ? [Partie A](#) .

Par exemple, lorsque la sécheresse s'étend sur un pays exportateur de blé comme les Etats-Unis (23% de la production mondiale). Cette pénurie sur le marché céréalier (MATIF) va favoriser une spéculation financière, les conséquences peuvent devenir quelque peu gênante pour un consommateur français qui verrait son pouvoir d'achat légèrement fléchir par une augmentation des prix, mais désastreuse pour des populations plus fragiles avec des effets irréversibles passant de crises sanitaires mineures à des déstabilisations politiques majeures pouvant se transformer en guerre, avec tous les déterminismes de la théorie du chaos.. Est-ce que cet « effet papillon économique » pourra-t-il être un jour jugulé ou contenu, par cette soi-disante « main invisible » des Etats. Les Etats doivent-ils laisser faire les marchés ou légiférer par des « plans de sauvegarde » pour sauver nos économies locales, des emplois, des métiers, voire notre Culture. Et surtout, en sont-ils capables ?...

### [Partie B](#)

...Aujourd'hui, un entrepreneur a 3 fois moins de temps pour faire 7 fois plus de choses dans un environnement technologique mouvant et économiquement exigeant avec des contraintes constantes de rentabilité, de productivité, de compétitivité,... Lorsque cet entrepreneur crée son entreprise, toutes les portes s'ouvrent avec de mille feuilles de dispositifs d'aides, de facilités juridiques, fiscales, législatives... Mais celle-ci se referme très rapidement au fil du temps. Il demeure très souvent seul dans ses prises de décisions pouvant le cloisonner dans des difficultés de nature à compromettre la continuité de son activité (art L.611-2.C.Com) avec des conséquences parfois irréversibles et désastreuses sur le plan économique, politique et surtout social...

L'entrepreneuriat est-il cantonné à la « destruction créatrice » de valeur, comme l'affirmait ouvertement Schumpeter. Ou ne pouvons-nous pas sauver cette valeur en accompagnant le changement de ces entreprises défaillantes pour qu'ils sortent grandi de cette convalescence en optimisant les croyances, les raisonnements, les normes qui guident l'action et la pensée de ces hommes dans leur entreprise. L'instauration d'un fonds de sauvegarde de l'emploi par l'économique peut-il être un moyen d'accompagnement pour optimiser les outils techniques déjà existants. [Partie C](#)

## PARTIE A : Défaillance d'entreprises ou difficultés économiques ?

### CHAPITRE 1 : RAPPEL DES THEORIES DE CYCLE ET LA REALITE HISTORIQUE (FREINS CONJONCTURELS)

#### SECTION 1 : ENTRE CROISSANCE ET CRISES - PRESENTATION DES CYCLES ECONOMIQUES

##### A. PRESENTATION DES CYCLES ECONOMIQUES

Les économies connaissent successivement ou simultanément des phases de croissances et de crises avec ses étapes d'incertitude, de peurs, d'angoisses, avec des menaces perçues comme étant incontrôlables ou inévitables. L'Economiste français, François Perroux mènera un combat sur les idées et doctrines économiques communément admises après la seconde Guerre Mondiale par la « critique de la raison économique et de la raison statistique » pour instaurer l'idée d'une économie politique pour rendre intelligible le réel et tenter de donner une réponse à cette incertitude. Ainsi cette économie politique doit construire des abstractions, des hypothèses simplificatrices, des concepts, des modèles, afin de comprendre le présent avec et par le passé. Il en définit la croissance comme une augmentation soutenue, pendant une période longue d'un indicateur de production en volume. Ainsi l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) en volume constitue un agrégat, un indicateur synthétique de la croissance économique.

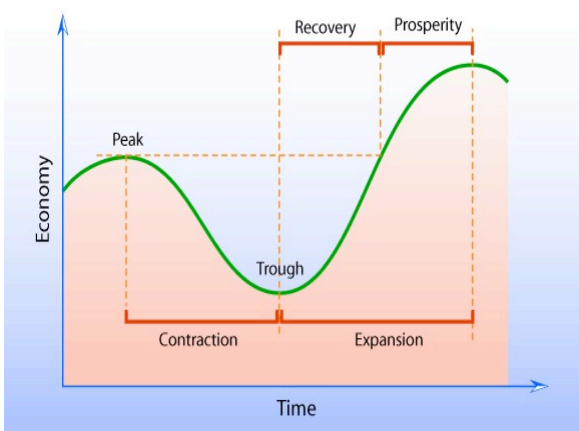
Ces croissances économiques peuvent suivre différents modèles économiques (endogène, exogène), résultant d'investissement effectués par des agents motivés par le gain, ou considérant le progrès technique comme le facteur résiduel de la croissance

Aujourd'hui, il est plus souvent évoqué les notions extensives de la croissance économique par l'augmentation des facteurs de production. Cette croissance se combine également à la croissance intensive pour donner la croissance totale de l'économie par une meilleure efficacité de la production en terme de productivité et également de progrès technique.

Hormis leur courant de pensée politique, il existe de multiples théories et modèles pour définir ces cycles de croissance économique. De la surproduction (vision bi-sectorielle de Marx), à la fonction de production (modèle de SOLOW), au multiplicateur de l'investissement (modèle de DOMAR), au progrès technique (ROMER-LUCAS-BARROS) les phases de croissance se succèdent de phases de crise, d'une durée déterminée qui correspond plus ou moins exactement au retour d'un même phénomène économique.

La durée de ces cycles est variable selon d'autres théories (40 à 60 ans pour les cycles de KONTRATIEV, 15 à 25 ans pour celui de KUZNETS, jusqu'à 40 mois pour ceux de KITCHIN).

L'économiste français Clément JUGLAR, sur un cycle de 8 ans, définit ce cycle en 4 phases :



- ✓ Une phase de **crise** ou de retournement de situation se traduit principalement par une baisse des prix, réduction des crédits et un recul de la production, (*Peak*)
- ✓ Une phase de **récession** ou de dépression est un phénomène de ralentissement du rythme de la croissance économique. Ainsi, la croissance devient inférieure à la croissance potentielle et l'écart de production augmente (*Contraction*).
- ✓ Une phase de **reprise**, (*Trough*)
- ✓ Une phase **d'expansion** caractérisée par une augmentation de la production, suivi des prix et des revenus ainsi que l'accroissement excessif des crédits (*Recovery, prosperity*)

Cette dernière phase peut être amorcé par trois variables de la demande intérieure à savoir par la consommation, les investissements et les dépenses publiques. Mais les travaux de l'économiste espagnol, Xavier SAIA-I-MARTIN, démontrera qu'il n'existe pas un seul déterminisme simple à la croissance économique, mais d'autres tel que les richesses naturelles, environnement extérieur, population, innovation, investissement,

connaissance, cohérence du développement. Progressivement un cercle vertueux s'auto-entretient sous l'effet de 2 mécanismes :

- ➡ l'**accélérateur** : l'effet d'entraînement réciproque entre la croissance de la demande et celle de l'investissement productif selon l'économiste français Albert Aftalion
- ➡ le **multiplicateur** : phénomène d'entraînement des dépenses de l'État par l'augmentation des investissements (construction d'infrastructures, etc.) et par des versements monétaires à certains agents économiques (fonctionnaires, bénéficiaires de minima sociaux,...)

La théorie de SCHUMPETER avance que cette phase d'expansion reposerait sur la présence d'innovations majeures et que la machine peut s'enrayer en raison d'une modification des anticipations des entrepreneurs provoquant un retournement de situation source de récession. Il introduit également le **concept de « destruction créatrice »** de valeur pour décrire le processus par lequel une économie voit se substituer à un modèle productif ancien un nouveau modèle fondé sur des innovations. L'école de la régulation, autour des travaux de Michel Aglietta, Robert Boyer, ... considère que les grandes crises économiques jouent un rôle transitoire entre deux régimes d'accumulation, de régulation.

## B. LES CRISES ECONOMIQUES

### 1. LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE CRISES ÉCONOMIQUES

Sur ces bases, la théorie de la régulation a construit une typologie des crises qui rend compte de différents désajustements produits de manière endogène comme conséquence de la configuration institutionnelle, conformément à un de ses objectifs initiaux qui était de comprendre la rupture observée à la fin des années 60 dans l'évolution des principaux agrégats économiques :

- ➡ **les crises exogènes** sont le fait d'un événement extérieur au système : elles peuvent être très perturbantes, mais ne mettent pas en danger le mode de régulation, et encore moins le régime d'accumulation. Les nouveaux classiques (ou économistes de l'école des anticipations rationnelles) pensent que toutes les crises sont exogènes au sens régulationniste du terme.
- ➡ **les crises endogènes** : correspondant plus ou moins à la période de dépression du cycle (Cycle Juglar), elles sont l'expression même du mode de régulation, qui « purifie » le système par la crise. Ces crises permettent en effet de résorber les différents déséquilibres qui se sont accumulés pendant la phase d'expansion, sans altération majeure des formes institutionnelles. Lorsqu'une crise endogène survient, les contemporains pensent qu'il s'agit d'une crise grave. Ils se trompent : ces crises sont indissociables du fonctionnement du capitalisme.
- ➡ **la crise du mode de régulation** : incapable d'éviter une spirale dépressionniste, l'état et l'agencement des formes institutionnelles doivent être modifiés. Le meilleur exemple est celui de la crise de 1929 où le jeu de la concurrence n'a pas permis le retour de la phase d'expansion.
- ➡ **la crise du régime d'accumulation** : pouvant être entraînée par la non résolution d'une crise du mode de régulation, la crise du régime d'accumulation signifie qu'il est impossible de poursuivre la croissance à long terme sans bouleversement majeur des formes institutionnelles. Là encore, la crise de 1929 est le meilleur exemple : la période, trouble de l'entre-deux-guerres, démontre le passage d'un régime d'accumulation caractérisé par une production de masse sans consommation de masse à un régime incorporant tout à la fois production et consommation de masse. Pour illustrer cette idée, on peut reprendre l'analyse que fait John Kenneth Galbraith de la crise économique de 1929 : il explique que, bien que les gains de productivité aux États-Unis ont été de 43% entre 1919 et 1929, les salaires ont stagné...L'extraordinaire déformation du partage de la valeur ajoutée au profit du capital ne pouvait que conduire à une crise de surproduction.
- ➡ **la crise du mode de développement** : c'est l'effondrement du système.

### 2. LES CRISES ÉCONOMIQUES AVEC LEURS THÉORIES,

Face à ces principaux agrégats, plusieurs théories économiques tentent d'apporter une explication à la survenance des crises économiques. Pour les théories libérales, la crise résulte de la hausse du coût des facteurs de production, des stratégies syndicalistes et des politiques interventionnistes de l'Etat. Selon les théories keynésiennes, la crise s'explique avant tout par une crise de la demande effective, c'est à dire celle qu'anticipe les entreprises (demande de biens de production et de consommation) et qui correspond à un seuil

au-dessus duquel les entrepreneurs ne prendront pas le risque d'embaucher et de produire par crainte d'insuffisance de la demande <sup>1</sup>. L'école de la régulation apporte comme explication majeure la remise en cause du modèle fordisme et considère la crise comme une phase transitoire conduisant à une nouvelle régulation. Enfin, pour la théorie Schumpétérienne, la crise symbolise les limites des innovations en matière de produit et de méthodes d'organisation à l'origine de leurs succès.

Il ressort que les crises économiques sont qualifiées de conjoncturelles par les uns (notamment les économistes libéraux) et structurelles par les autres en raison de l'évolution des structures d'une économie (école de régulation et schumpétérienne).

Ce rappel des cycles économiques et de ses théories permettra de mieux comprendre les causes des défaillances économiques des entreprises et ne sont pas seulement le fait d'une stratégie malheureuse ou de mauvaises gestions du ou des dirigeants, mais proviennent de facteurs exogènes à l'entreprise.

## SECTION 2 : MONDIALISATION : EFFET DE LEVIER DES DEFAILLANCES ECONOMIQUES ?

### A. LA MONDIALISATION ET SES CONSEQUENCES.

La terminologie de la mondialisation apparaît dans les années 60 pour définir l'accroissement des flux, notamment du volume des échanges commerciaux de biens et de services, de main-d'œuvre, de technologie, et de capital à l'échelle internationale. Cette volonté d'unification du monde par l'interpénétration des cultures, des technologies et des économies dans une approche de coopération d'un monde concurrentiel avec ses limites, ses différences économiques, culturelles, sociologiques, politiques,...

Par manque de cohésion entre les états nations, les outils traditionnels des politiques publics, fiscaux et réglementaires, perdent de leur efficacité dans un environnement mondialisé avec des agents économiques, des moyens d'informations et des flux financiers dont l'ampleur échappe au contrôle de ces mêmes états. La création de la Banque Mondiale, du FMI, de l'OMC, de l'OCDE, du forum de Davos, du G8,... tend à imposer des règles pour uniformiser cette cohabitation précaire et fragile au lendemain de la chute des 2 blocs de la Guerre Froide.

Lorsque les théories néoclassiques soutiennent que les échanges internationaux et plus particulièrement l'ouverture ne profitent pas de manière uniforme à tous les agents économiques. Et donc se pose le problème du partage des gains. Comment la mondialisation peut-elle promouvoir le libre-échange avec d'une part la notion d'avantage comparatif selon RICARDO et d'autre part, la notion d'indemnisation des perdants de cette globalisation ?

Cette dichotomie génère une pression à la baisse des rémunérations, de la main-d'œuvre peu qualifiée des pays industrialisés vers les nouveaux pays industrialisés (NPI) ou les pays émergents à la genèse de leur révolution industrielle souvent sans législation sociale. Il en résulte une délocalisation, une réduction des effectifs dans les industries françaises, la paupérisation de tout un pan de l'économie. Ainsi, les entreprises françaises pour maintenir leur compétitivité face à la concurrence mondiale et tenter de maintenir leur client en France, ils ont été pour certains contraints de délocaliser. De 1995 à 2001, plus de 13.500 emplois par an ont été délocalisés (soit 0,35% de l'emploi industriel total) dans une optique de produire moins cher et vendre sur le marché local <sup>1</sup>.

### B. LA DELOCALISATION ET SES CONSEQUENCES.

Sur le plan économique et relayé par les médias et les politiques, les pays pauvres ont souvent été considérés comme les voleurs des emplois des pays riches par un dumping social déloyal. En 1997, le « National Bureau of Economic Research (NBER), fondé par KUZNETS démontre dans une enquête que les grandes firmes américaines avaient bien réduit le nombre des emplois intérieurs, mais que les créations d'emplois qu'elles avaient en parallèle opérées à l'étranger avaient profité à d'autres pays riches qu'aux pays pauvres. Ainsi, cette délocalisation a permis d'accroître la compétitivité des entreprises résidentes par l'abaissement des coûts de certaines consommations intermédiaires et également des prix de biens de consommation en favorisant le pouvoir d'achat des ménages. Toujours ce même David RICARDO <sup>1</sup>, démontra dans son essai en 1815, que la baisse des prix des céréales par une production à l'étranger permettait de réduire les coûts salariaux et donc de favoriser l'industrie.

Sur le plan social, ces délocalisations ont généré des licenciements, des pertes d'emplois indirects, une pression sur les conditions de travail (travail de nuit, âge taux de retraite, amplitudes horaire quotidienne) et

surtout entraîner des faillites des sous-traitants directs (fournisseurs) et indirects (artisan, restaurants, commerces de proximité), paupérisant ainsi tout le tissu économique local (réduction des recettes fiscales, appauvrissement et endettement des communes et paralysant les investissements d'équipements et d'infrastructures. Ces raisons souvent très mal vécues par les salariés, les sous-traitants et par la population locale et les électeurs.

Sur le plan politique, des lois sont votées pour augmenter cet avantage concurrentiel afin de réduire le différentiel de coûts entre les pays subissant les délocalisations et pays bénéficiant des délocalisations. Par mesure de protectionnisme déguisé ou appelé aussi « protectionnisme gris », pour permettre au secteur industriel de s'organiser et se renforcer. En juin 2009, les Etats-Unis ont envisagé de taxer à 50% les prix des pneumatiques importés de Chine. En France, en mars 2010, le Président de la République Française, Nicolas SARKOZI, a supprimé la taxe professionnelle pour compenser ce différentiel sur le coût de production industriel.

Le rapport d'Aubert & Sillard apporte également une réflexion sur les enjeux de la délocalisation et la réduction des effectifs dans l'industrie française.

Certaines de ces entreprises se sont heurtées aux limites de la délocalisation et organisent successivement leur « Backsourcing » (= opération de ré-internalisation d'activités préalablement externalisées) dans le domaine informatique, des centres d'appel, des compagnies d'assurances, d'activités à fort savoir faire et technologique... Face à l'augmentation du coût de transport, des prestations sociales (+15% en Inde) et des revendications salariales dans les pays de l'Europe de l'Est (Roumanie, Pologne, Tchécoslovaquie), le vent de démocratie se propageant sur l'ensemble des pays d'Afrique du Nord, d'autres entreprises sont forcées de constater leur erreur stratégique et de se réimplanter sur le territoire d'origine.

La mondialisation et/ou d'autres facteurs exogènes des défaillances économiques des entreprises sont très souvent considérés comme les seuls sources de nos maux. Toutefois, cette approche semble trop réductrice et quelque peu éloignée de la réalité. Mais ces erreurs sont très rarement ébruitées, car elles ne rassurent pas les investisseurs.

## CHAPITRE 2 : DIFFERENTS TYPES DE DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENTREPRISES (FREINS STRUCTURELS),

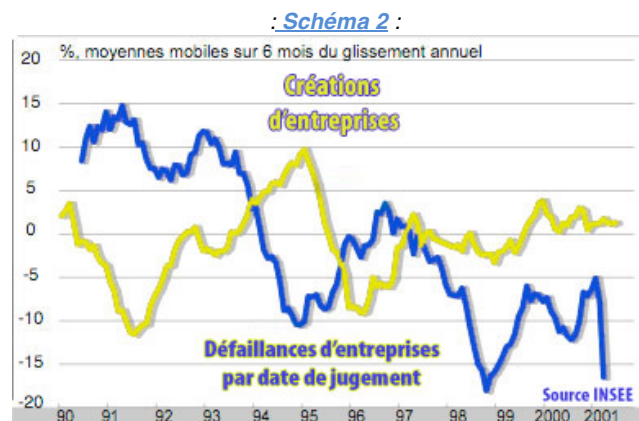
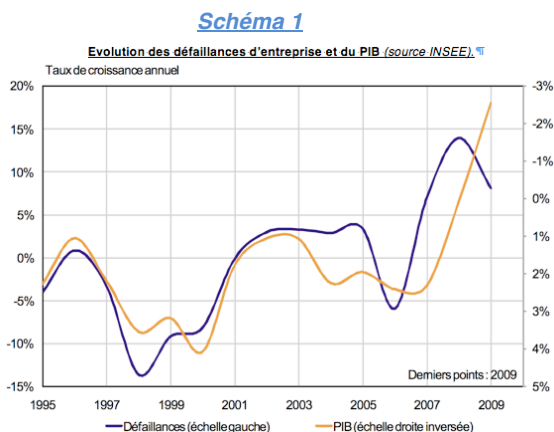
### SECTION 1 : LES FREINS STRUCTURELS EXOGENES

#### A. UNE ANALYSE ECONOMETRIQUE ENTRE LES CREATIONS D'ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES EN DIFFICULTES

L'indicateur mensuel de défaillances d'entreprises de l'INSEE mesure le nombre d'entreprises à l'encontre desquelles une procédure de redressement judiciaire est ouverte. Bien qu'il ne recouvre pas l'intégralité des cessations d'activité, il s'agit, outre l'information qu'il fournit sur la démographie des entreprises, d'un bon baromètre de la santé financière des entreprises. En particulier, il est intéressant de déterminer les facteurs expliquant les défaillances d'entreprises dans le contexte de la crise économique récente.

A l'aide d'un modèle vectoriel à correction d'erreurs reliant défaillances, créations d'entreprises et PIB, il apparaît que l'évolution des défaillances d'entreprises s'explique plutôt bien par deux facteurs :

- ➡ un facteur **conjoncturel**, synthétisé par le PIB,
- ➡ un facteur **démographique**, synthétisé par les créations d'entreprises passées.



*Cette analyse des causes met l'accent sur le fait que le PIB influence à court terme et négativement les défaillances d'entreprises (plus d'entreprises font défaut lors d'une conjoncture défavorable) et que les créations d'entreprises influencent à moyen et long terme les défaillances d'entreprises (plus il y a d'entreprises créées, plus certaines d'entre elles sont susceptibles de fermer ultérieurement), comme le démontre les 2 schémas suivants.*

*La forte croissance du nombre de défaillances entre 2007 et 2009 semble être expliqué par la crise économique mais, également, par un effet démographique lié aux importantes créations d'entreprises des années 2003-2007 (sous l'impulsion, notamment, des lois Dutreil par la simplification des modalités administratives, des outils de financement et de sécurité des créateurs d'entreprises). En 2008, c'est essentiellement un effet démographique qui explique la hausse des défaillances.*

*En 2009, cet effet démographique intervient dans une mesure moindre : l'évolution des défaillances résulte principalement d'un effet macroéconomique. Grâce aux mesures de relance et à celles de soutien à la trésorerie des entreprises, la progression des défaillances observées en 2009 a toutefois été moins marquée que ce que la sévérité de la crise économique et le dynamisme dépassé des créations d'entreprises pouvaient laisser escompter.*

*A l'inverse, les défaillances qui ne concernent, par définition, que les entreprises hors auto-entrepreneurs demeurent à des niveaux élevés au cours de la première moitié de l'année 2010 malgré la reprise de l'activité et une démographie plus favorable, sans doute en raison du contrecoup des mesures de relance et d'un effet lié à la mise en place du statut d'auto-entreprise.*

## **CONFIDENTIALITE de la suite de l'étude.....**

**Merci de votre compréhension et me tient à votre disposition pour discuter de la problématique des entreprises en difficultés...**

**Tel : 06 47 353 370 – [alexandre@baumberger.me](mailto:alexandre@baumberger.me)**